

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de respecter les mesures barrières et par dérogation à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal sont convoqués à la mairie pour la réunion qui aura lieu :

***Le lundi 4 juillet 2022  
à 19h00***

**Ordre du Jour :**

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Vente de biens immobiliers par la DRFIP
- Mise à jour du tableau des emplois
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le Maire,  
Jacky MENICHON

